



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absents: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

61) Validation de la liste des propriétaires communaux (rapporteur P. MANZANO)

Publication
06/10/2023

Le conseil municipal prend connaissance du fichier contenant la liste recensant les propriétaires communaux reçu par l'Eurométropole de Metz.

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Le conseil municipal, après délibération,

- Valide la liste des propriétaires communaux reçue par l'Eurométropole de Metz

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absents: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

62) Fixation de la contenance des lots de chasse (rapporteur P. MANZANO)

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Le conseil municipal, après avis de la commission consultative de chasse et après examen des différents dossiers de demandes de réserves et d'enclaves déposées en mairie,

- accepte à les contenances suivantes :

Ban communal : 1 286 ha 29 a 03 ca
Réserves demandées : 526 ha 46 a 89 ca
Enclaves demandées : 20 ha 23 a 42 ca
Surface non chassable : 92 ha 52 a 69 ca

D'où une **superficie de chasse** restante de 647 ha 06 a 03 ca

Compte tenu de la superficie de chasse, le conseil décide de la diviser en 2 lots de chasse d'une contenance de :



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lot 1 : FRONTIGNY

Contenance : 210 ha 94 a 82 ca

Lot 2 : MECLEUVES - LANCEUMONT

Contenance: 436 ha 11 a 21 ca

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absents: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

63) Fixation de la mise à prix des lots de chasse communal (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de fixer la mise à prix des lots de chasse communale de la manière suivante :

Frontigny Lot n°1 : 1 200 € pour une contenance de 210 ha 94 a 82 ca

Mécleuves-Lanceumont Lot n°2 : 2 400 € pour une contenance de 436 ha 11 a 21 ca

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absents: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix

OBJET DE LA DELIBERATION

64) Fixation du mode de mise en location (rapporteur P. MANZANO)

Publication
06/10/2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les deux anciens locataires de la chasse communale sur la période 2015-2024 des lot 1 et 2 ont déposé des demandes de renouvellement de convention de gré à gré.

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de chasse 4C en date du 5 octobre 2023,

Affichage
06/10/2023

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de fixer le mode de mise en location de la chasse communale par convention de gré à gré sur la période 2024-2033.

Convocation
28/09/2023

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absents: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

65) Fixation des modalités de publicité pour la mise en location (rapporteur P. MANZANO)

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Compte tenu de l'ampleur du travail qu'a nécessité l'élaboration du plan de chasse, le recensement des parcelles concernées par la chasse ainsi que la création du cahier des charges, le conseil municipal, après délibération ;

- décide de fixer le montant des frais de secrétariat à 400 euros.
Ces frais étant à la charge des locataires.
- fixe le montant des frais de publicité à 50% des frais engagés par la commune. Ces frais étant des frais de droit.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absent: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

66) Estimateur de dégâts de gibier rouge (rapporteur P. MANZANO)

Publication
06/10/2023

Le conseil municipal prend connaissance de la nécessité de désigner un estimateur des dégâts de gibier rouge pour la commune de Mécleuves.

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Le conseil municipal, après délibération,
- désigne Monsieur André CORSAINT comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour la commune de Mécleuves.

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Délibération : adoptée
Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	14
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absent: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

67) Devis travaux sur paratonnerre de l'Eglise (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société BODET Campanaire d'un montant de 10 460 € H.T concernant les travaux de réparation du paratonnerre de l'Eglise suite à un impact de foudre.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société BODET Campanaire d'un montant de 10 460 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	14
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absent: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des
voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

68) Devis travaux de débardage de la forêt communale (rapporteur G. PIERLOT)

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus de l'Office National des Forêts, de l'entreprise SANTONI ainsi que de la société CHENE D'OR concernant des travaux d'exploitation et de débardage de la forêt communale.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société de l'Office National des Forêts d'un montant 2 034,50 € H.T
- Accepte le devis de la société SANTONI d'un montant de 2 600 € H.T
- Accepte le devis de la société CHENE D'OR
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 5 Octobre 2023

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	14
absents	5
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GIUDICI, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT,

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration à PIERRON, REINSCH
procuration à CABIROL, NISI procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à
BEUGUEHO

Absent: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

69) Convention spectacle (rapporteur F. PIERRON)

Publication
06/10/2023

Dépôt en
Préfecture
06/10/2023

Affichage
06/10/2023

Convocation
28/09/2023

Le conseil municipal prend connaissance de la convention entre la commune de Mécleuves et la société ArtiStF productions, producteur du « festival mon village invite l'Humour » qui se tiendra le 2 décembre 2023 à la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec la société ArtiStF productions
- Donne tout pouvoir au Maire pour régler les factures afférentes à la tenue de ce spectacle.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



